



NOTICE D'INFORMATION N° 011/07/2013
Modalités de paiement des droits de timbres (timbres fiscaux)

pour la délivrance d'un titre de conduite en mer

DIRECTION POLYNESIENNE
DES AFFAIRES MARITIMES

Demandeur résidant hors de la Polynésie française

1 - >>> Compléter le formulaire n° 012/07/2013

2 - >>> Effectuer le virement du montant du droit de timbre correspondant au droit de délivrance (46.09 euros ou 5.500 FCFP) pour une demande de délivrance du permis de conduire en mer

RIB
du compte de la
recette des impôts
de Polynésie
française

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
CCP PAPEETE			
TITULAIRE DU COMPTE RECETTE DES IMPOTS			
DOMICILIATION AGENCE PAPEETE - CHEQUES Tél. : (689) 41 43 71			
REFERENCES BANCAIRES			
Banque	Agence	Numéro de compte	Clé
* 14168	00001	9062004Y068	32
IDENTIFICATION INTERNATIONALE			
IBAN : FR36 1416 8000 0190 6200 4Y06 832			
BIC : OFTPPFT1			

3 - >>> Adresser le formulaire n° 012/07/2013 dûment complété au receveur des impôts informant du virement effectué sur le compte de la « recette des impôts »

Soit par mail sur les deux adresses suivantes :

- gilda.degage@dicp.gov.pf

- en copie (pour information) : tapunui.teipoarii@maritime.gov.pf

Soit par courrier à l'adresse suivante :

Recette des impôts BP 72 - 98713 Papeete, TAHITI - Polynésie française

4 - >>> Au virement effectif sur le compte CCP, la recette des impôts procède à la transmission du timbre fiscal correspondant au service en charge de la délivrance de l'acte administratif demandé :

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

BP 9005 Motu Uta - 98715 Papeete TAHITI – Polynésie française

Tél. (689) 54 45 00 – Fax. : (689) 54 45 04

Mail : accueil.dpam@maritime.gov.pf

Mail : tapunui.teipoarii@maritime.gov.pf